

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE 2016

Choisir pour l'avenir de Vittel



SOMMAIRE

| | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| 1) INTRODUCTION | 3 |
| 2) LA SITUATION ÉCONOMIQUE | 3 |
| A. Dans le Monde | 3 |
| 1) Sur le plan géopolitique | 3 |
| 2) Sur le plan économique | 3 |
| B. Dans la zone Euro | 4 |
| C. Sur le territoire national | 4 |
| 1) Évolution du PIB entre 2012 et 2016 | 4 |
| 2) Évolution de l'inflation (ICPH) entre 2013 et 2016 | 5 |
| 3) Évolution du taux de chômage en France entre 2013 et 2015 | 5 |
| 4) Les taux d'intérêts | 7 |
| 5) La dette publique | 7 |
| D. Le contexte local : | 8 |
| E. L'évolution du cadre institutionnel local | 8 |
| 1) La nouvelle région (ACAL): | 8 |
| 2) Le rapprochement avec d'autres Communauté de Communes et le renforcement de l'intercommunalité: | 9 |
| 3) LES ORIENTATIONS DE L'ÉTAT CONCERNANT LE SECTEUR LOCAL | 10 |
| A. Les concours financiers de l'État | 10 |
| B. Les mesures fiscales | 10 |
| C. Les autres mesures | 11 |
| 4) LA SITUATION FINANCIÈRE DE VITTEL | 11 |
| A. Évolution des charges des cinq dernières années | 11 |
| B. Évolution des produits des cinq dernières années | 12 |
| C. Fiscalité | 13 |
| 1) Évolution des bases | 13 |
| 2) Comparaison des taux d'imposition | 13 |
| D. Les concours de l'État | 14 |
| E. État de la dette | 14 |
| 1) Courbe d'extinction de la dette (tous budgets) | 14 |
| 2) Annuité | 15 |
| 3) L'encours de la dette | 15 |
| 5) PROSPECTIVE FINANCIÈRE 2015-2021 | 15 |
| A. Hypothèses et équilibre du scénario 2015-2021 | 15 |
| B. Les résultats de la prospective | 16 |
| 6) LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR 2016 | 17 |
| A. DES PROJETS POUR L'AVENIR | 18 |
| B. DES SERVICES AU MEILLEUR COÛT | 19 |
| 1) Mutualisation | 19 |
| 2) Enfance et jeunesse | 19 |
| 3) Culture et patrimoine | 19 |
| 4) Sports et loisirs | 20 |
| 5) Action sociale | 20 |
| 6) Cadre de vie – Aménagement urbain | 20 |
| 7) Tourisme | 21 |
| 7) L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE | 21 |
| A. Diminuer les coûts de fonctionnement | 21 |
| B. Contenir la pression fiscale | 22 |
| C. Recourir modérément à l'emprunt | 22 |

1) INTRODUCTION

Conformément à la loi du 6 février 1992 sur l'administration territoriale de la République, et à l'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales le Conseil Municipal est appelé à débattre des orientations budgétaires pour l'exercice 2016.

Ce débat n'a pas de caractère décisionnel, bien qu'il constitue une formalité essentielle et substantielle dans le processus budgétaire pour les communes de 3 500 habitants et plus. Il permet de présenter différentes informations sur la situation de la commune et sur l'évolution de sa situation financière dans les deux mois précédents l'adoption du budget.

Le débat d'orientations budgétaires ne donne pas lieu à un vote, il permet cependant un échange démocratique et républicain entre les différentes composantes de l'assemblée municipale. Il constitue donc une étape importante et obligatoire du cycle budgétaire et du débat public.

2) LA SITUATION ÉCONOMIQUE

A. Dans le Monde

1) *Sur le plan géopolitique*

Les risques terroristes, avec DAECH, se sont matérialisés de façon plus prégnante sur divers terrains :

- En Irak, Lybie, Mali, Égypte etc.
 - Sur les sols intérieurs des pays dits « cibles » :
 - > En Russie avec l'explosion de l'Airbus A 321, le 18 novembre 2015, 224 morts
 - > Aux États Unis : 14 morts à San Berdanino le 02 décembre 2015,
 - > En France : le 7 janvier 2015, Charlie Hebdo à Paris, le 8 janvier, Fontenoy aux Roses et Montrouge, le 9 janvier, l'hyper cacher Porte de Vincennes et l'imprimerie à Dammartin en Goële, 17 blessés et 12 morts
- le 13 novembre 2015, à Paris, point paroxystique de la "barbarie", avec cinq attaques simultanées ; au stade de France à Saint Denis, dans des brasseries du XI^{ème} arrondissement, au Bataclan ou au bar de la "Belle Equipe", 130 morts, 352 blessés dont 99 en situation "d'absolue urgence".

2) *Sur le plan économique*

- **Côté OCDE** : Dans une économie globalisée, le contexte économique mondial influe nécessairement sur le cadre national. Or, pour certains économistes, l'année 2016 pourrait être marquée par la remontée du taux de croissance mondiale avec un taux bien supérieur à 3,3%.

Cette prévision s'explique par les effets combinés de plusieurs facteurs :

- > une croissance aux États-Unis qui demeure stable avec un taux de chômage qui a retrouvé un niveau historiquement bas,
 - > un prix du baril de pétrole et une parité euro/dollar américain favorables à la reprise économique,
 - > et quatre pays émergents à fort potentiel de croissance (Brésil, Russie, Inde et Chine) qui continuent à tirer la croissance mondiale vers le haut, malgré la décélération de la croissance chinoise, observée fin 2015.
- **Côté FMI** : l'analyse est plus mesurée que celle de l'OCDE
 - > révision à la baisse, autour des 3%, des prévisions expliquée par trois éléments :
 - la chute des cours des matières premières,
 - la remontée imminente des taux directeurs de la part de la banque centrale américaine,
 - ainsi que le ralentissement économique en Chine.
 - > Le rapport du FMI prévoit également une croissance confirmée aux États-Unis sur 2016 par rapport à 2015 (2,2 % en 2014, 2,5 % en 2015 et 2,5 % en 2016), ainsi qu'un dynamisme économique notable en Asie, malgré la situation en Chine, mais avec l'Inde qui tirent tout le continent (6,5% en 2014, 5,8% en 2015 et 6 % l'an prochain),
 - > Par ailleurs, les données macroéconomiques sont restées favorables aux États-Unis avec un taux de chômage le plus bas enregistré depuis 2008 : 5,1 % de la population active, alors qu'elles ont été plus décevantes dans la zone Euro.

B. Dans la zone Euro

Dans ce contexte, les voyants pourraient repasser au vert pour favoriser une reprise dans la zone euro à partir de 2016.

Disposant d'une inflation quasi nulle, la zone euro continue d'être également tirée par le moteur allemand (+ 1,7 % en 2015) et la Grande Bretagne (+ 2,6 % en 2015), même si ses perspectives de croissance ont été revues à la baisse pour 2016 par l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE) à +2% contre 1,5 % pour 2015, la reprise, généralisée pour l'ensemble des pays européens, se confirmerait mais resterait encore fragile.

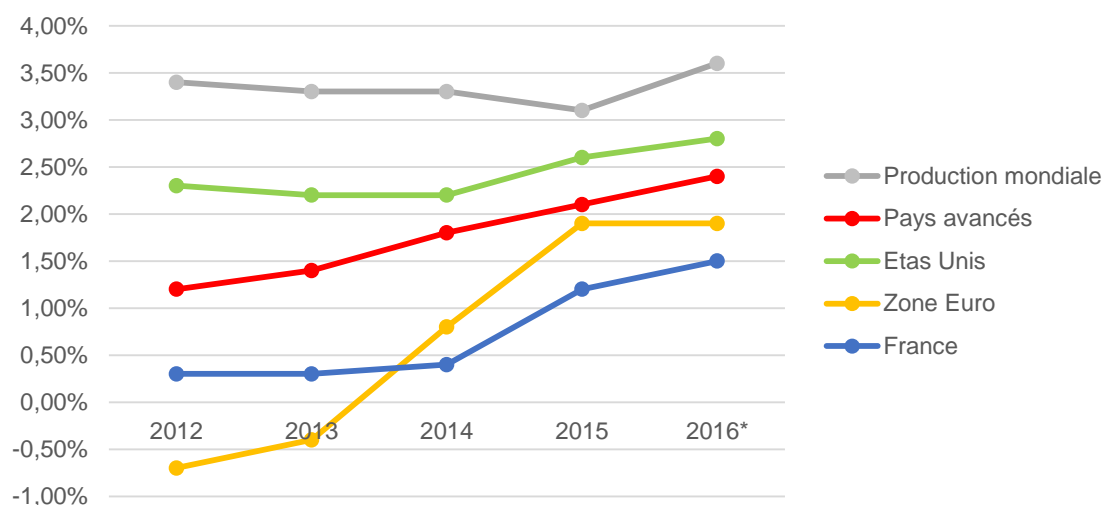
C. Sur le territoire national

Sur le même principe que l'an dernier, nous analyserons la situation économique de notre pays qui devrait voir sa situation s'améliorer pour 2016.

1) Évolution du PIB entre 2012 et 2016

| | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016* |
|---------------------|--------|--------|-------|-------|-------|
| Production mondiale | 3,40% | 3,30% | 3,30% | 3,10% | 3,60% |
| Pays avancés | 1,20% | 1,40% | 1,80% | 2,10% | 2,40% |
| Etas Unis | 2,30% | 2,20% | 2,20% | 2,60% | 2,80% |
| Zone Euro | -0,70% | -0,40% | 0,80% | 1,90% | 1,90% |
| France | 0,30% | 0,30% | 0,40% | 1,10% | 1,50% |

(*2016 prévisions) (source : Challenges)



En 2015, la croissance pourrait être supérieure à celle des trois dernières années, où elle est demeurée particulièrement faible.

Toutefois, avec une projection de 1 % de croissance en 2015, selon les prévisions européennes et du gouvernement, la croissance française serait en retrait par rapport à celle des années antérieures à 2008 et inférieure à celle de la zone euro (+1,5 %) ou des pays avancés (+2,10 %).

Pour la France, la croissance devrait se situer un peu au-dessus de 1%.

Pour mémoire, au sens économique du terme, on parle de "reprise économique", lorsque la croissance du PIB atteint les 2,5 %. Avec 1% (pour 2015) ou encore 1,50% (pour 2016) nous en sommes encore très loin.

Deux grands facteurs explicatifs de cette amélioration sont externes :

-> le prix du baril de pétrole divisé par deux

-> l'euro dévalué de 20% par rapport au dollar qui dope la compétitivité des exportateurs.

Ainsi, le pétrole redonne 20 milliards d'euros de pouvoir d'achat aux ménages et aux entreprises.

Les perspectives françaises restent en deçà des autres pays ou espaces économiques similaires au notre.

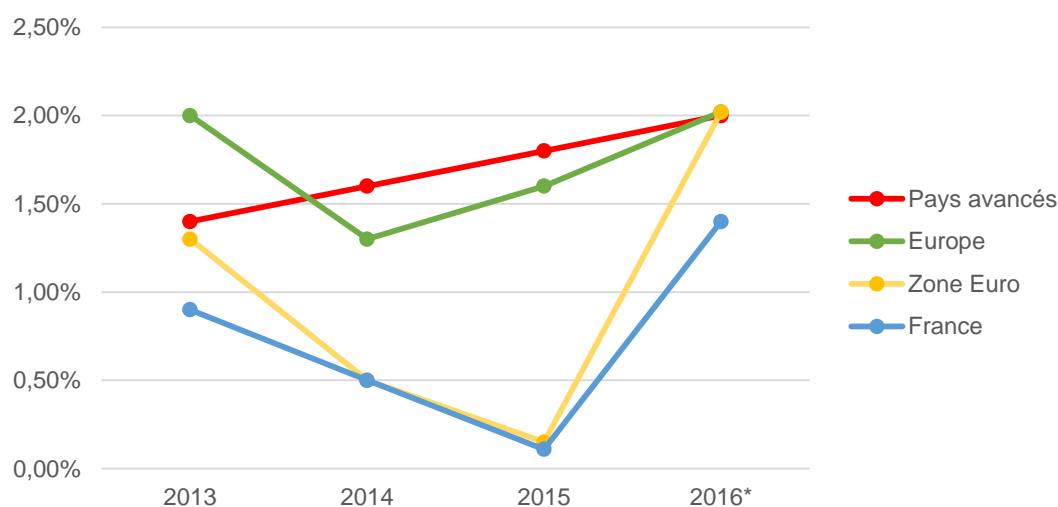
Les politiques mises en œuvre par le gouvernement visant à réduire le coût du travail, telles que le CICE, ou le pacte de responsabilité, n'ont, pour le moment, pas ou peu d'effets positifs sur la croissance. Pour 2016, comme en 2015, les moteurs de la croissance - à savoir la consommation et l'investissement - sont bloqués ou progresseront mollement.

Seul le solde exportation / importation est positif grâce à la baisse généralisée des prix du pétrole dénommé "effet d'aubaine" par les économistes.

2) Évolution de l'inflation (ICPH) entre 2013 et 2016

| | 2013 | 2014 | 2015 | 2016* |
|--------------|-------|-------|-------|-------|
| Pays avancés | 1,40% | 1,60% | 1,80% | 2,00% |
| Europe | 2,00% | 1,30% | 1,60% | 2,02% |
| Zone Euro | 1,30% | 0,50% | 0,15% | 2,02% |
| France | 0,90% | 0,50% | 0,11% | 1,40% |

(*2016 prévisions) (sources : Eurostat et INSEE)



L'inflation française et européenne devraient demeurer à un niveau faible en 2015 : + 0,1%, alors que le projet de loi de finances 2015 prévoyait 0,90%, faisant craindre un éventuel risque déflationniste.

La consommation des ménages ne progressera que très modérément du fait de la faiblesse des salaires et d'une absence significative de reprise de l'emploi.

L'investissement des entreprises ne devrait que faiblement augmenter.

3) Évolution du taux de chômage en France entre 2013 et 2015

Dans l'attente de l'inversion de la courbe du chômage, année noire pour pôle emploi

| | 2013 | 2014 | 2015 |
|--------------|--------|--------|--------|
| Pays avancés | 8,50% | 7,80% | 7,50% |
| Zone Euro | 12,00% | 11,50% | 11,20% |
| France | 10,40% | 9,9% | 10,60% |

(sources OIT)

Le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A s'élève à 3 574 800, un chiffre qui progresse de 3,7% (+128 400 chômeurs) sur un an. C'est un triste record qui n'avait plus été atteint depuis le dernier trimestre de 1997.

Sur un an, le taux de chômage atteint 10,6% de la population active (+0,2 point sur un an).

Dans le détail, on constate une baisse de 4,5% sur un an pour les moins de 25 ans, une augmentation de 2,1% pour les 25-49 ans et de 8,4% pour les 50 ans ou plus.

Les moins de 25 ans restent de loin les premières victimes du chômage, avec un taux à 25,3% au troisième trimestre 2015.

Le taux de chômage des 25-49 ans atteint 9,5%, au même niveau qu'au 4^e trimestre 2014. Cette tranche d'âge accuse une augmentation de 1,4% par rapport à septembre (+29 300 demandeurs en plus). Celui chez les 50 ans et plus, lui, s'établit à 7,4% : +9,2% sur un an, soit 74 500 inscrits supplémentaires.

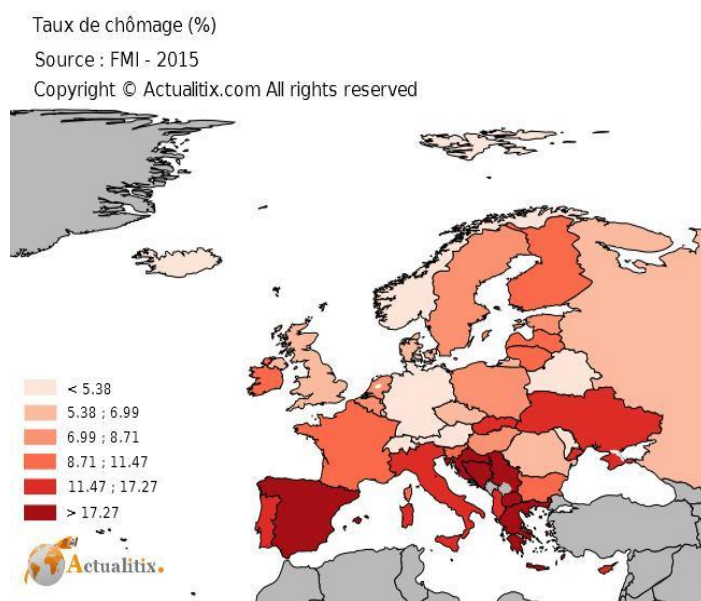
Pour le treizième trimestre d'affilée, les femmes affichent un taux de chômage inférieur à celui des hommes, à 9,7% contre 10,8% pour leurs congénères masculins.

Au total, le nombre de demandeurs d'emploi de catégories A, B, C s'établit à 5 740 600 personnes. Ce nombre augmente de 5,5% sur un an (+283 000).

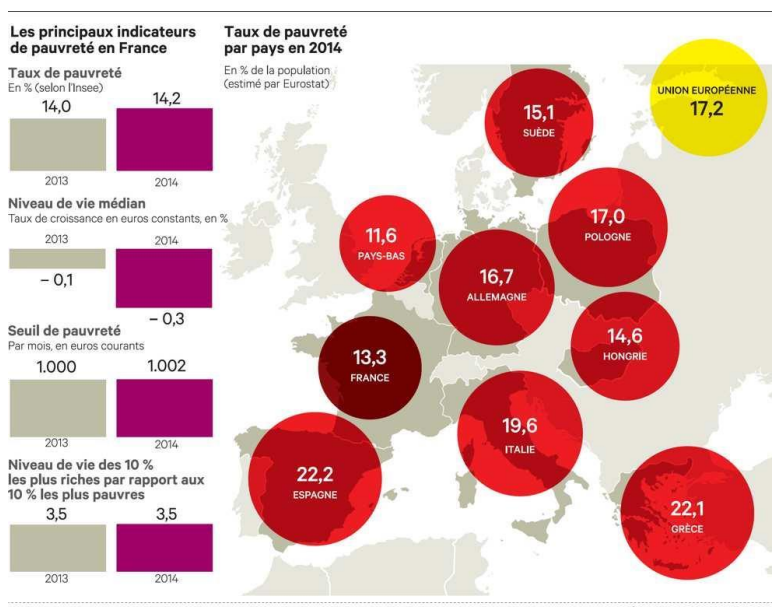
En nombre absolu, toutes catégories d'âge et de sexe confondues, ce sont les hommes de 25 à 49 ans qui sont les plus touchés par la remontée du chômage. A l'opposé de l'échelle, les hommes de moins de 25 ans sont les seuls à profiter d'une baisse du chômage.

La France se classe 8^{ème} des états européens les plus touchés par le chômage (10,6%).

Fin novembre, l'OCDE indiquait ne pas s'attendre à une baisse du chômage en France avant 2016. Ces deux graphiques expliquent la situation de notre pays sur le plan du chômage :



Il existe d'ailleurs une corrélation entre ce graphique du chômage et le niveau de pauvreté. Plus le chômage est fort plus le niveau de pauvreté est fort.

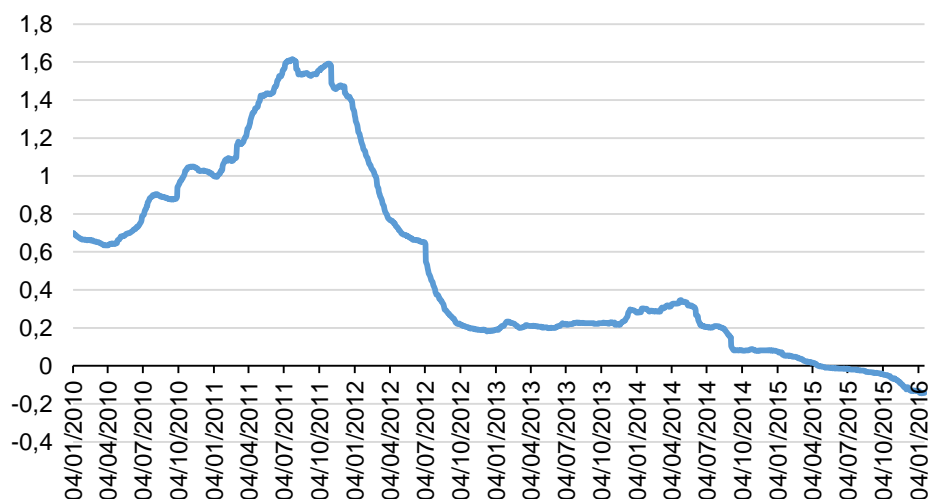


4) Les taux d'intérêts

Plusieurs facteurs font que les économistes anticipent des taux d'intérêt qui vont demeurer faibles :

- les indicateurs européens ne permettent pas un optimisme majeur sur une éventuelle reprise de l'économie ;
- l'euro s'étant enfin déprécié face au dollar, à la grande satisfaction de l'Europe, il est peu probable que la banque centrale européenne entame un cycle de hausse des taux ;
- la perspective d'une inflation qui demeure inférieure à 1 %.

Variation de l'EURIBOR à 3 mois (EURO InterBank Offered Rate) de 2010 à 2016 : Taux de prêt interbancaire européen à 3 mois

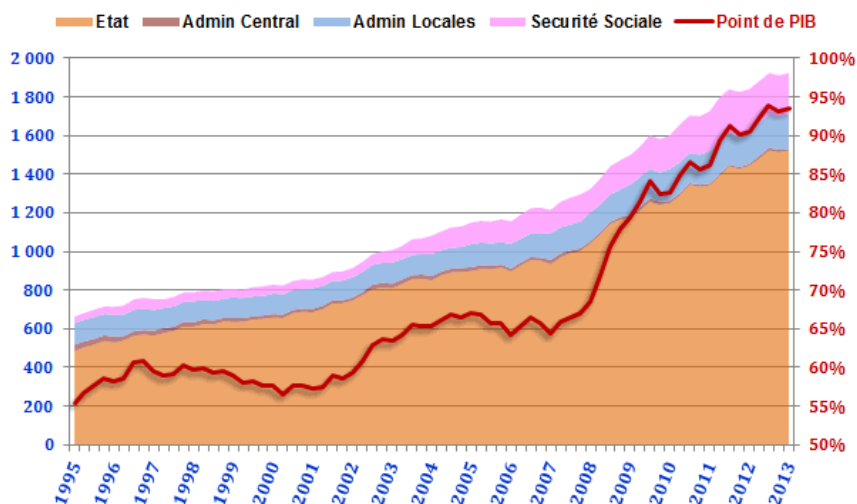


L'Euribor est, avec l'Eonia, l'un des deux taux de référence quotidien des dépôts interbancaire "en blanc" c'est-à-dire non gagé sur titre. Depuis avril 2015, il est devenu négatif.

Notation financière de la France au 18 janvier 2016

| Agence de notation | Note | Perspective | Date de dernière révision | Variation N-1 |
|----------------------|------|-------------|---------------------------|---------------|
| Moody's US | Aa2 | ▶ Stable | 18/09/2015 | ▼ |
| Standard & Poor's US | AA | ▼ Négative | 10/10/2014 | ▶ |
| Fitch Ratings US | AA | ▶ Stable | 12/12/2014 | ▼ |
| Dagong CHINE | A+ | ▼ Négative | 12/2012 | ▶ |
| Egan-Jones CHINE | BBB | ▼ Stable | 14/06/2012 | ▼ |

5) La dette publique



(source Banque de France 2013)

Le tableau suivant fournit les données sur la dette des administrations publiques au 31 décembre de chaque année et sur le déficit annuel des administrations publiques, au sens de Maastricht, en pourcentage du produit intérieur brut.

| Année | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 (*) | 2016 (*) |
|-----------------------|--------|--------|--------|--------|--------|----------|----------|
| Dette publique | 81,7 % | 85,2 % | 89,6 % | 92,3 % | 95,6 % | 96,3 % | 96,5 % |

(*)provisoire

Pour ce qui concerne les collectivités territoriales, le projet de loi de finances pour 2016 prévoit une nouvelle fois la baisse des dotations et l'accroissement de la péréquation.

Après une baisse de 1,5 milliards en 2014, les dotations de l'État aux collectivités locales baisseront de 11 milliards à l'horizon 2017, à un rythme de 3,67 milliards par an.

La répartition de l'effort entre les catégories de collectivités territoriales est proportionnelle aux recettes réelles de fonctionnement de chacune d'elle, dans l'attente de la réforme de la dotation globale de fonctionnement en préparation pour 2017.

Les collectivités locales sont directement touchées par l'effort de retour à l'équilibre budgétaire de l'État.

D. Le contexte local :

Selon le rapport de l'INSEE portant sur la conjoncture dans les Vosges paru en juillet 2015, le début de reprise de la zone euro ne s'est pas encore diffusé dans nos territoires.

Ainsi, la conjoncture économique du premier trimestre 2015 reste terne dans un contexte national de reprise de l'activité (+ 0,6 %) et de reprise progressive dans la zone euro.

On observe localement :

- une contraction de l'emploi salarié dans tous les secteurs, conséquence notamment de la situation défavorable de l'emploi dans le commerce et la construction ;
- Le taux de chômage des Vosges s'établit à 11,80 % de la population, pour l'arrondissement de Neufchâteau, il est de 11 % à la fin du 3^{ème} trimestre 2015 ;
- le recul du nombre de micro-entreprises créées, même si les autres entreprises sont en progression avec un nombre de défaillance qui augmentait en début d'année 2015 et qui tend à se stabiliser ;
- la diminution du nombre de permis de construire ; l'habitat collectif demeure tout aussi difficile ;
- la progression de la fréquentation touristique, avec un retour observé de la clientèle étrangère (notamment au Club Med cette année).

Depuis plusieurs années, les Vosges sont confrontées à une situation économique difficile : un taux de chômage en hausse et des problématiques d'accès à l'emploi en hausse pour les personnes les moins qualifiées, les jeunes et les seniors, avec en parallèle des besoins importants de postes au sein des entreprises, des dynamiques d'investissements et de créations d'entreprises qui ne compensent pas totalement les destructions d'emplois, une attractivité confirmée mais un risque d'érosion dans un environnement concurrentiel.

E. L'évolution du cadre institutionnel local

le double tsunami pour nos collectivités territoriales

1) La nouvelle région (ACAL):

Dans ce contexte économique, il ne faut pas oublier la situation de nos partenaires locaux, notamment institutionnels. Car ce sont avec et grâce à eux que les projets d'investissement sur le territoire Vittelais et de la communauté de communes se construisent.

L'année 2016 voit la fusion des régions Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine, composées de dix départements.

En quelques chiffres, c'est :

- une surface 57 400 Km² (Belgique 30 528 Km² /Danemark 42 916 km²/Pays Bas : 41 540 Km²
- 5,6 millions d'habitants,
- + de 450 km de frontières sur l'Europe, avec la Belgique, le Luxembourg et l'Allemagne,
- entre le bassin économique Parisien et l'Allemagne,
- + de 2 millions d'emplois,
- 5 universités, 189 000 étudiants
- 26 800 € de PIB/Habitant
- 6 sites au patrimoine mondial de l'UNESCO
- 120 TGV quotidien.

Le tout orchestré par la loi NOTRe : Nouvelle Organisation Territoriale de la République qui confie de nouvelles compétences aux régions, et fixe les compétences affectées aux différentes collectivités. À noter que le texte supprime la clause générale de compétence pour les départements et les régions.

Si le législateur a souhaité inscrire dans le marbre le statut de la ville de Strasbourg en tant que métropole régionale, ce bouleversement va nécessairement induire des conséquences pour nos partenaires qui sont également co-financeurs de certains investissements locaux. La nouvelle grande région devra se mettre en marche forcée autour d'une nouvelle gouvernance et de nouvelles priorités et avec un budget contraint.

Comme les autres collectivités, la nouvelle région va continuer à participer à l'effort de redressement des finances publiques. Ces facteurs rendront les soutiens financiers plus complexes pour 2016.

Tout comme la Ville et la nouvelle Région, le Département des Vosges va lui aussi continuer à voir ses dotations baisser en 2016.

Malgré le dispositif de financement des allocations individuelles de solidarité mis en place par le gouvernement en 2015 pour atténuer l'effort demandé aux départements, le département des Vosges a drastiquement revu à la baisse certaines de ses politiques publiques, dont ses investissements en 2015. La mise à contribution de ses partenaires pour participer à ses efforts d'économies et la réduction des aides a été initiée dès le vote du budget départemental, en avril 2015, ce qui impacte directement la ville de Vittel, notamment dans le domaine patrimonial et culturel.

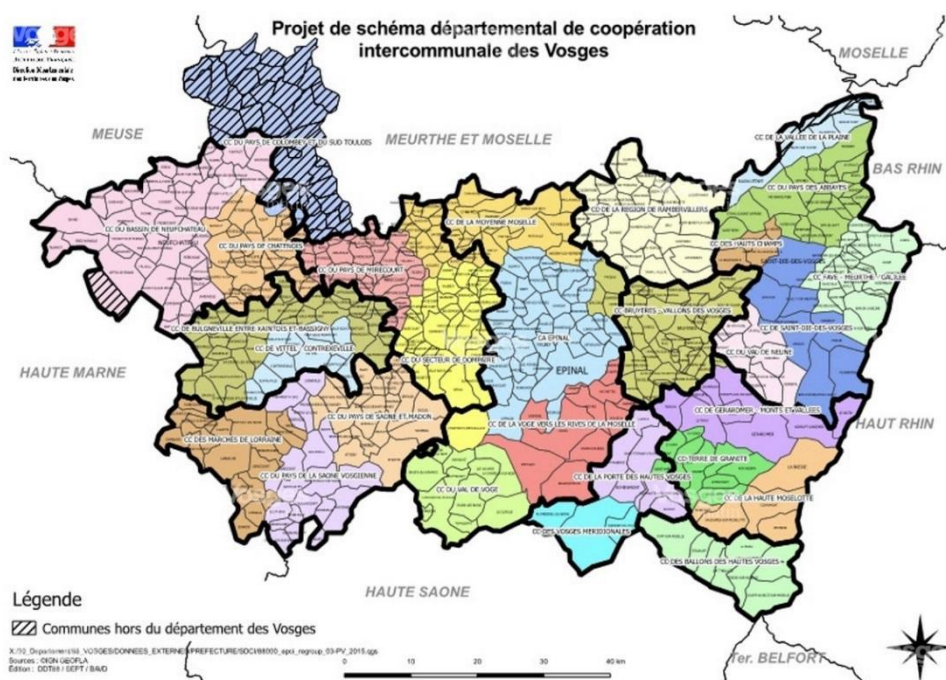
2) *Le rapprochement avec d'autres Communauté de Communes et le renforcement de l'intercommunalité:*

Comme pour les régions, la loi NOTRe va bouleverser l'ensemble des territoires Vosgiens.

Ainsi, la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) va travailler sur la proposition de schéma départemental de coopération intercommunale élaborée par le Préfet qui prévoit la diminution du nombre de communautés de communes dans les Vosges de 27 à 11.

Le préfet indique avoir souhaité construire une carte cohérente, partagée par le plus grand nombre d'élus, en prenant en compte les logiques économiques, d'emplois, de bassins de vie et de vallées tout en établissant des territoires avec une taille critique pour exister au sein de la nouvelle grande région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine. Le travail de la CDCI devra s'achever fin mars 2016 pour une mise en œuvre des nouveaux périmètres au 1^{er} janvier 2017.

Pour notre territoire, le projet de schéma prévoit la fusion des communautés de communes de Bulgnéville et de Vittel-Contrexéville.



Ainsi, conformément à l'article 33 de la loi NOTRe, le seuil minimal de constitution d'un EPCI à fiscalité propre, fixé à 15 000 habitants serait atteint.

Par ailleurs, la loi renforce le degré d'intégration des communautés de communes en leur attribuant de nouvelles compétences et en précisant certaines autres comme la compétence "développement économique" en supprimant l'intérêt communautaire pour les actions de développement économique et les zones d'activité économique et en faisant de la promotion du tourisme une composante de cette compétence. Par ailleurs, la gestion des aires d'accueil des gens du voyage, la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés de même que l'eau et l'assainissement (à compter du 1er janvier 2020 pour ces deux derniers domaines) ont également vocation à être exercés à titre obligatoire par les communautés de communes.

En guise de conclusion, les indicateurs pour 2015 ne sont pas bons :

- **Croissance entre 1 et 1,1 %,**
- **Inflation quasi nulle,**
- **Chômage qui atteint des sommets "historiques",**
- **Investissements en berne,**
- **Consommation atone,**
- **Déficit qui se stabilise du fait des taux de marché bas.**

En parallèle, l'amélioration de tous ces indicateurs en 2016 ne prévoit qu'une reprise faible, molle et fragile.

3) LES ORIENTATIONS DE L'ÉTAT CONCERNANT LE SECTEUR LOCAL

La loi de finances pour 2016 a été promulguée le 29 décembre 2015 et publiée au Journal officiel le 30 décembre.

Les principales mesures concernant les collectivités locales portent sur :

- le soutien à l'investissement public avec la création d'un fonds d'aide à l'investissement local de 1 milliard d'euros ;
- l'élargissement du Fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) aux dépenses d'entretien des bâtiments publics réalisées à compter de 2016.

A. Les concours financiers de l'État

Après la diminution de 3,6 milliards en 2015 et 1,5 milliards en 2014, la loi de finances pour 2016 confirme la poursuite de la baisse des dotations, à hauteur de 3,5 milliards d'euros. Ainsi, plus de 12 000 communes connaîtront une baisse supplémentaire de leur DGF en 2016, ce qui sera le cas de Vittel.

Cette baisse de DGF pour de nombreuses communes permet de financer la moitié de la progression de la péréquation, ainsi que la bonification de DGF allouée aux communes nouvelles, aux métropoles et aux communes bénéficiaires de la DSU et de la DSR

La réforme de la DGF, abandonnée en 2015, sera engagée en 2016 pour la rendre plus lisible, moins complexe et plus efficace en termes de péréquation.

La réforme des dotations de péréquation se poursuit également en prolongeant et accentuant les mesures appliquées les années précédentes. De ce fait, le Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) progressera de 220 millions d'euros pour atteindre un milliard d'euros. Pour Vittel, cela signifie encore une dépense supplémentaire au titre du FPIC.

La date à laquelle les montants des diverses dotations seront publiés est encore inconnue.

B. Les mesures fiscales

Les bases fiscales des taxes ménages sont revalorisées, de 1,0 % pour 2016, contre 0,9% en 2015 et 2014. (Article 1518 bis du code général des impôts)

L'article 4 de la loi de finances limite les effets de seuil pour les TPE et PME en faisant porter ce seuil d'assujettissement au versement transport de 9 à 11 salariés.

Les entreprises installées en zone de revitalisation rurale sont exonérées de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), comme les installations de méthanisation agricole, également exonérées de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB).

Par contre, la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) est rétablie, alors qu'elle avait été supprimée lorsqu'elle présentait un faible rendement ou des frais de gestion élevés.

C. Les autres mesures

FCTVA :

Le taux du FCTVA reste fixé à 16,404 %, comme en 2015. Cependant, son assiette est élargie aux dépenses d'entretien sur les bâtiments recevant du public, aux travaux de voirie et sur le haut débit réalisés à compter de 2016. Cette mesure devrait permettre de remplir le carnet de commandes des entreprises locales. En effet, suite à la baisse des dotations, les communes ont minoré leurs dépenses, faisant ainsi diminuer significativement le chiffre d'affaires des petites entreprises, essentiellement locales : selon une lettre de la fédération du bâtiment, la baisse des dotations entraînerait une baisse de 30% du chiffre d'affaires des entreprises et 80 000 emplois en moins dans le domaine du BTP.

Fonds National des Aides à la Pierre

Les bailleurs sociaux verront leur taux de cotisation augmenter de 1,5% à 3% pour alimenter un fonds permettant de contribuer au financement d'opérations de développement ou d'évolution du parc de logements locatifs sociaux.

Soutien financier aux collectivités ayant contracté des emprunts structurés

Ce fonds de soutien reste financé par une taxe acquittée par les entreprises du secteur bancaire. Son taux passe de 0,026% à 0,0642% représentant un montant total de 78 millions d'euros en 2016.

Fonds d'amorçage pour la réforme des rythmes scolaires dans le 1^{er} degré pour l'année scolaire 2016-2017 est reconduit, sans garantie pour les années suivantes. Comme en 2015, seules les communes, comme Vittel, qui ont élaboré un PEDT bénéficieront du fonds, à raison de 50 € par élève.

Le gel du point d'indice de la fonction publique se maintient en 2016. Cependant, des propositions de revalorisation des grilles salariales sont en cours de discussion. Ils prévoient notamment que les écarts entre les catégories A, B ou C soient plus significatifs pour mieux reconnaître le niveau de qualification et le niveau des fonctions exercées, et maintenir l'attractivité de la fonction publique. L'accord sur les "parcours professionnels, les carrières et les rémunérations" a vocation à reconstruire la fonction publique des 20 prochaines années, tout en simplifiant les règles statutaires et le renforcement du statut général.

Abaissement du plafond de cotisation au CNFPT. Basée sur la rémunération brute des agents, la cotisation obligatoire au Centre National de la Fonction Publique Territoriale diminue de 1% à 0,9%. Il est à craindre que le nombre et la qualité des formations dispensées par cet organisme pâtisse de cette diminution de ses recettes.

Agenda D'Accessibilité Programmée (ADAP) : déposés au plus tard le 24 septembre 2015, les ADAP devront être mis en œuvre en 2016, pendant six ou neuf années, selon les arrêtés préfectoraux en fonction de la nature et de l'importance des travaux à réaliser.

4) LA SITUATION FINANCIÈRE DE VITTEL

A. Évolution des charges des cinq dernières années

| | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015* |
|-----------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| Charges à caractère général | 4 908 466 | 4 751 320 | 4 842 088 | 5 047 861 | 5 117 783 |
| Charges de personnel | 6 030 606 | 6 095 510 | 6 147 745 | 6 421 020 | 6 314 490 |
| Atténuations des produits (FPIC) | | 165 039 | 339 271 | 588 505 | 817 601 |
| Autres charges | 1 543 115 | 1 445 228 | 1 755 030 | 1 588 804 | 1 312 724 |
| Charges financières | 447 491 | 461 681 | 434 497 | 367 360 | 338 713 |
| Total | 12 929 677 | 12 918 778 | 13 518 631 | 14 013 550 | 13 901 311 |
| Variation n/n-1 | -1,59% | -0,08% | 4,64% | 3,66% | -0,80% |

(*) provisoire

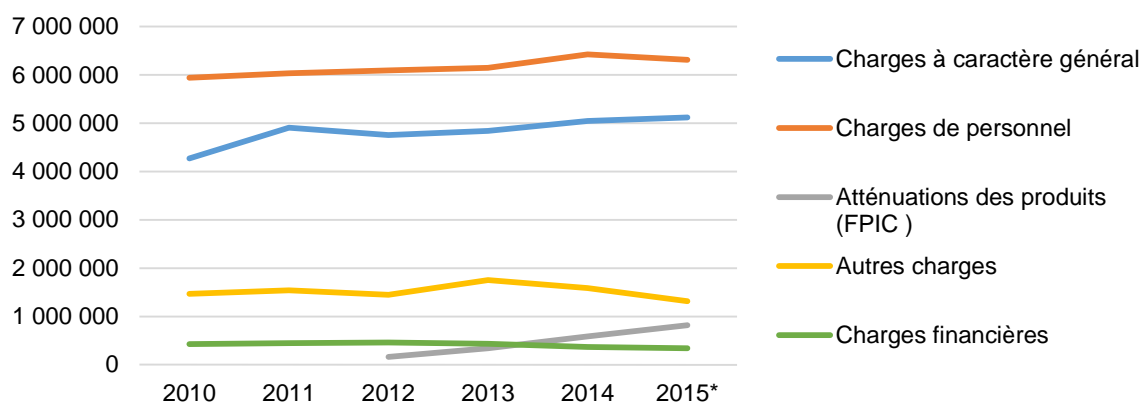
Les charges à caractère général regroupent des dépenses potentiellement sensibles à la conjoncture : dépenses d'énergies et fluides, indexation des contrats de maintenance et d'entretien, etc.

A eux seuls les fluides (eau, gaz, électricité, combustibles, carburants) représentent un peu plus de 22 % des charges à caractère général en 2015, soit des économies de 6,64% par rapport à 2014.

À noter que ces charges intègrent les dépenses supplémentaires afférentes à la gestion du palais des congrès de janvier à septembre 2015, soit 370 019 €. À périmètre constant, les charges 2015 seraient au niveau de 2013.

Les charges de personnel diminuent quant à elles de 1,66% entre 2014 et 2015, malgré le GVT et sans les minorer du montant des refacturations aux régie Vittel sport et Vittel câble ou à la CCVC.

Evolution des charges de 2011 à 2015*



(*) provisoire

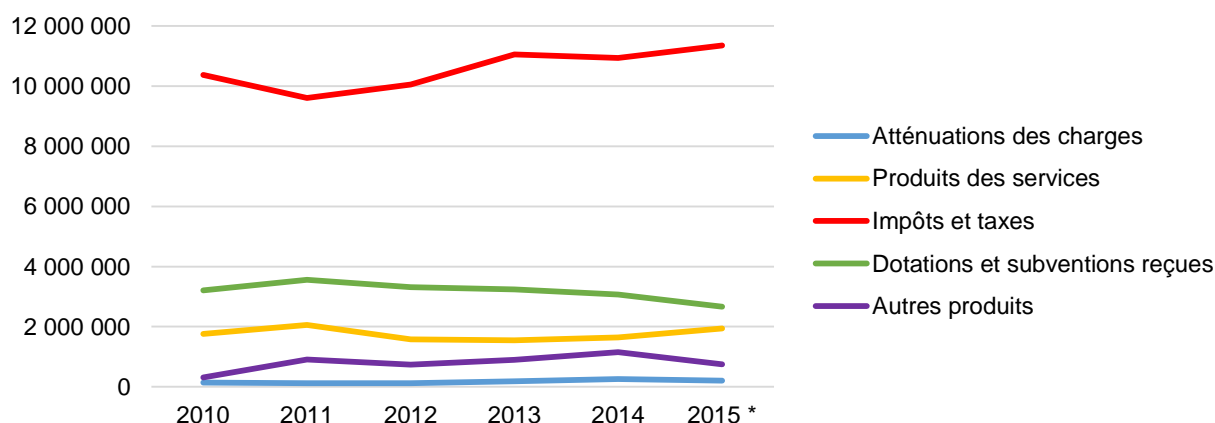
B. Évolution des produits des cinq dernières années

| | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 * |
|---------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| Atténuations des charges | 116 228 | 125 837 | 180 017 | 259 201 | 209 264 |
| Produits des services | 2 062 055 | 1 583 735 | 1 550 860 | 1 638 400 | 1 936 135 |
| Impôts et taxes | 9 603 196 | 10 051 328 | 11 049 847 | 10 932 113 | 11 347 522 |
| <i>dont surtaxe</i> | 3 426 060 | 3 544 593 | 3 671 043 | 3 842 010 | 4 246 077 |
| <i>dont produits des jeux</i> | 669 518 | 698 034 | 697 600 | 646 918 | 606 224 |
| Dotations et subventions reçues | 3 561 456 | 3 314 888 | 3 240 643 | 3 067 389 | 2 669 503 |
| <i>dont DGF</i> | 2 673 081 | 2 582 902 | 2 503 062 | 2 316 567 | 1 944 657 |
| Autres produits | 906 088 | 733 026 | 892 724 | 1 152 110 | 744 760 |
| Total | 16 249 022 | 15 808 815 | 16 914 090 | 17 049 213 | 16 907 184 |
| Variation n/n-1 | 2,91% | -2,71% | 6,99% | 0,80% | -0,83% |

(*) provisoire

Les principales recettes de gestion sont constituées par l'addition de la fiscalité directe, de la DGF, de la surtaxe sur les eaux minérales et des produits des jeux. Elles représentent 83,33% du total des recettes en 2015, la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) étant de 371 910 €.

Evolution des produits de 2011 à 2015*



C. Fiscalité

1) Évolution des bases

| ANNEE | TH | | TFB | | TFNB | | CFE | |
|-------|-----------|--------|------------|--------|---------|--------|-----------|--------|
| | Montant | % | Montant | % | Montant | % | Montant | % |
| 2012 | 8 426 250 | 3,64% | 10 728 946 | 1,93% | 86 091 | 3,17% | 5 935 397 | 3,57% |
| 2013 | 8 728 251 | 3,58% | 12 168 461 | 13,42% | 88 600 | 2,91% | 7 922 826 | 33,48% |
| 2014 | 8 593 252 | -1,55% | 12 309 212 | 1,16% | 88 554 | -0,05% | 8 174 835 | 3,18% |
| 2015 | 8 993 272 | 4,66% | 12 499 922 | 1,55% | 89 658 | 1,25% | 8 234 522 | 0,73% |

L'augmentation des bases de taxe d'habitation en 2015 est due à la suppression de la demi-part pour les veufs et veuves et des exonérations pour les personnes âgées et de condition modeste. Suite au revirement du gouvernement, il est à craindre que les bases de taxe d'habitation diminuent en 2016. Les autres évolutions sont liées à la revalorisation forfaitaire votée lors de l'adoption de la loi de finances et à la variation de la matière imposable.

2) Comparaison des taux d'imposition

| 2015 | Vittel | Contrexeville | Bulgnéville | Neufchateau | Mirecourt | Épinal | Taux moyens communaux de 2014 au niveau | |
|------|--------|---------------|-------------|-------------|-----------|-----------|-----------------------------------------|---------------|
| | | | | | | | National | Départemental |
| TH | 19,38% | 19,49% | 21,09% | 25,56% | 26,93% | 19,34% | 23,95% | 26,69% |
| TFB | 10,53% | 8,34% | 13,53% | 22,21% | 21,20% | 25,27% | 20,20% | 17,92% |
| TFNB | 17,86% | 37,00% | 32,00% | 38,65% | 29,31% | 39,38% | 48,53% | 29,13% |
| CFE | 20,10% | 21,99% | 19,40% | FPU 24,14% | 24,41% | FPU 22,88 | 25,76% | |

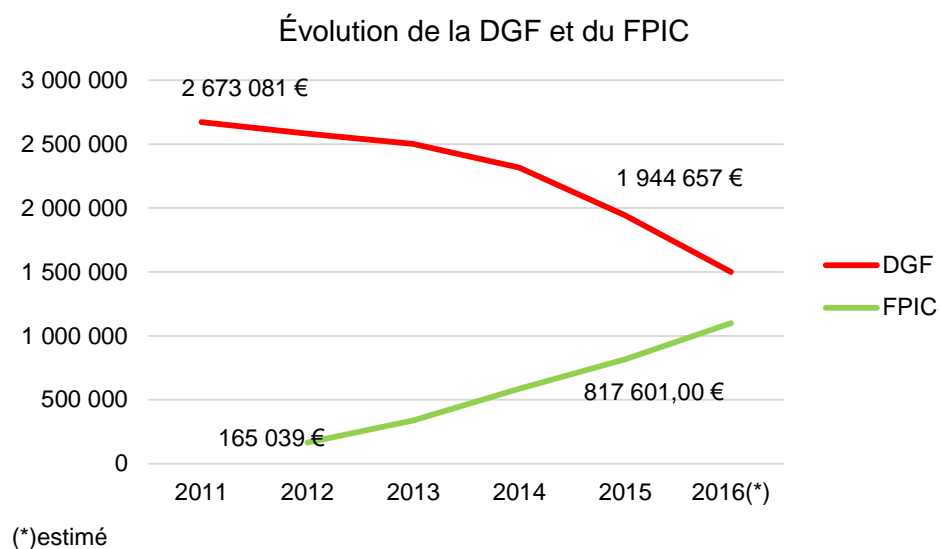
Cette photographie de la fiscalité de certaines communes vosgiennes démontre que les taux vittellois sont inférieurs aux taux votés dans ces communes. Ils sont également inférieurs aux taux moyens communaux 2014 au niveau national et départemental.

| ANNÉE | Taxe d'habitation | | | Foncier bâti | | | Foncier non bâti | | | CFE | | |
|-----------------------------|-------------------|--------|--------|--------------|--------|--------|------------------|--------|--------|--------|--------|--------|
| | 2013 | 2014 | 2015 | 2013 | 2014 | 2015 | 2013 | 2014 | 2015 | 2013 | 2014 | 2015 |
| Taux Vittel | 19,38% | 19,38% | 19,38% | 10,53% | 10,53% | 10,53% | 17,86% | 17,86% | 17,86% | 20,10% | 20,10% | 20,10% |
| Moyenne de la strate | 19,28% | 19,24% | NC | 17,25% | 16,86% | | 51,67% | 49,81% | | 20,84% | 20,80% | |

Les taux d'imposition de la taxe d'habitation et de la Cotisation Foncière des Entreprises à Vittel restent dans la moyenne des taux votés par les communes de la même strate. Cependant, les taux de foncier bâti et non bâti sont toujours nettement inférieurs aux taux de ces communes.

D. Les concours de l'État

Comme en 2015, on peut constater que la Dotation Globale de Fonctionnement continue de diminuer fortement et que, parallèlement, le prélèvement au titre du fonds de péréquation ne cesse d'augmenter, ce qui influe sur la situation de Vittel.

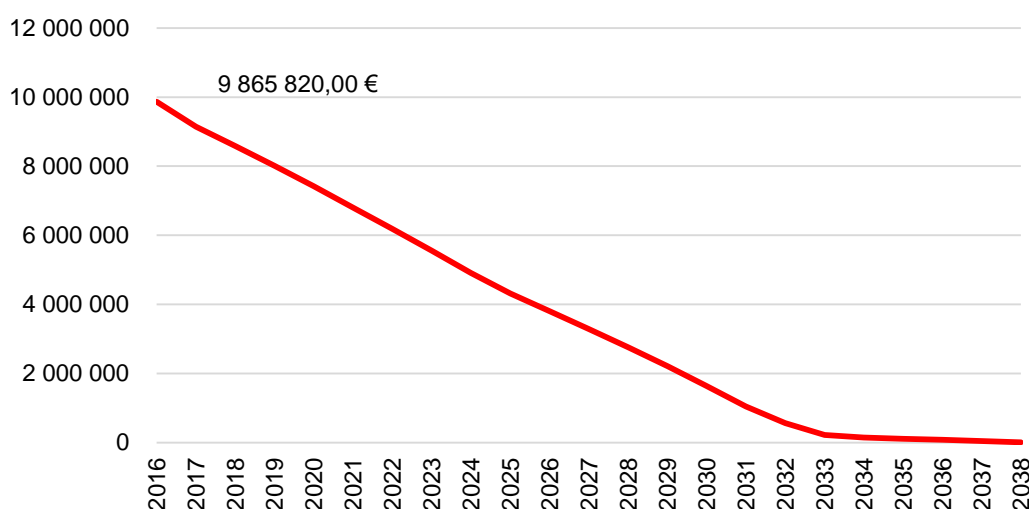


E. État de la dette

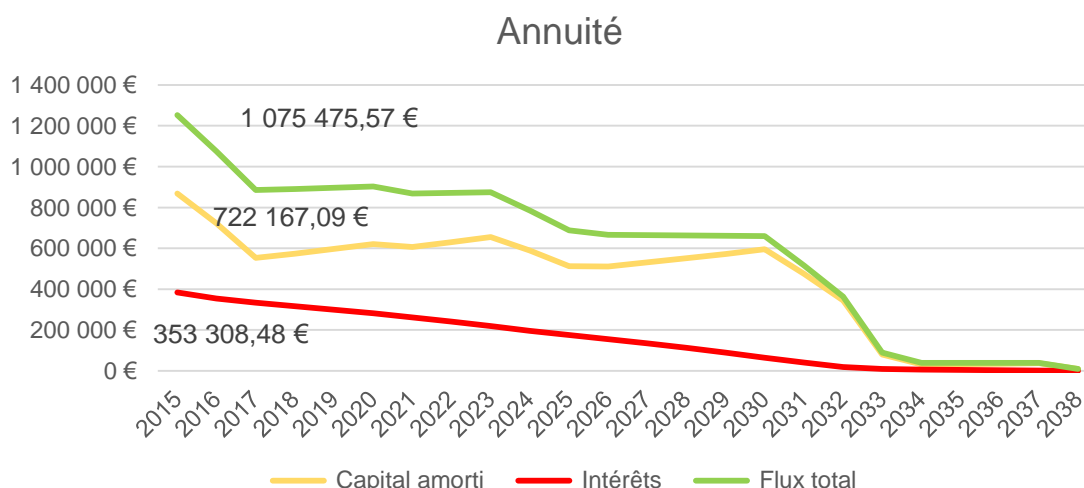
Les principales données sont les suivantes :

| | Au 31/12/2015 | Au 31/12/2014 | Au 31/12/2013 |
|---------------------------------|----------------|-----------------|-----------------|
| Capital restant dû | 9 865 820,00 € | 10 733 434,36 € | 11 565 795,00 € |
| Taux moyen (Ex/Ex Annuel) | 3,72 % | 3,73 % | 3,70% |
| Durée de vie résiduelle moyenne | 14 ans 8 mois | 15 ans 3 mois | 15 ans 10 mois |
| Durée de vie moyenne | 8 ans 3 mois | 8 ans 6 mois | 8 ans 11 mois |

1) Courbe d'extinction de la dette (tous budgets)



2) Annuité (Tous budgets)



3) L'encours de la dette

en euros par habitant sur les années passées est le suivant :

| Année | Population INSEE | A Vittel en €/hab | Moyenne en €/hab |
|-------|------------------|-------------------|------------------|
| 2012 | 5 594 | 1 484 € | 1 106 € |
| 2013 | 5 614 | 1 932 € | 1 116 € |
| 2014 | 5 544 | 1 751 € | 1 094 € |
| 2015 | 5 484 | 1 799 € | NC |

Malgré le désendettement continu depuis 2012, et la négociation menée avec les établissements bancaires en 2015, l'endettement de la ville par habitant demeure supérieur à la moyenne nationale. Cependant, il est rappelé que la ville est surclassée 10 000 à 20 000 habitants et dispose de ressources que les autres communes de la strate ne perçoivent pas, ce qui relativise l'écart constaté. En outre, le ratio de désendettement est de moins de 5 années (*) alors que le seuil d'alerte est de 15 années.

(*) Nombre d'années nécessaires au remboursement de la dette sans réaliser d'investissements

5) PROSPECTIVE FINANCIÈRE 2015-2021

Afin de guider l'action municipale, une prospective a été réalisée en septembre 2015.

Basée sur la situation existante, les services et le bureau d'études ont intégré le maximum de données et projets connus pour développer la collectivité sous tous ses aspects sociaux, culturels, éducatifs, économiques... Elle a également permis d'analyser les indicateurs de gestion de la ville afin de mettre en évidence sa situation financière et anticiper pour éviter une possible dégradation budgétaire à venir, être le plus efficace, tout en restant vigilant à conserver l'équilibre des finances de la collectivité.

A. Hypothèses et équilibre du scénario 2015-2021

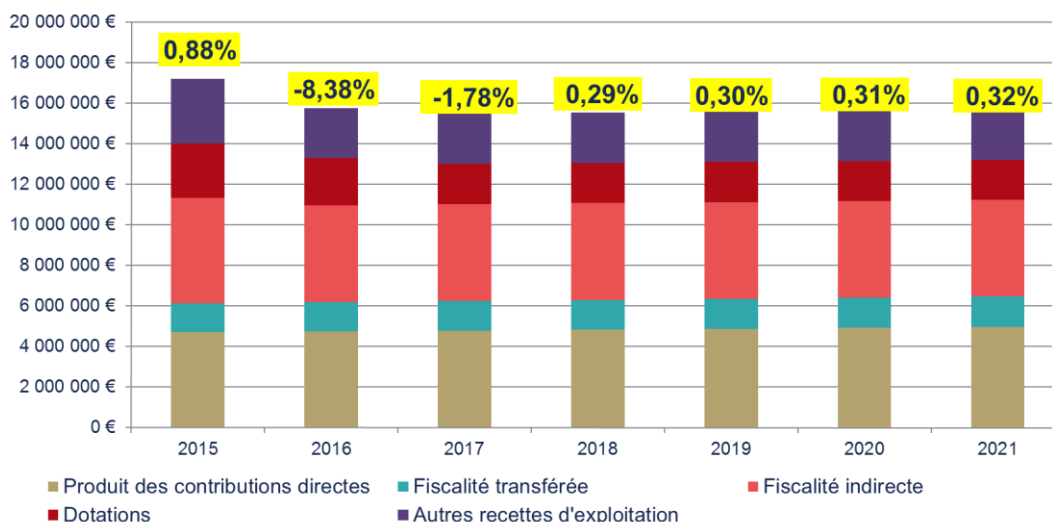
La prospective tient compte du compte administratif prévisionnel effectué au 30 septembre 2015 et intègre, pour la période 2016-2021, les éléments connus dont les mesures contenues dans la loi de finance 2015, notamment la minoration de la DGF et la majoration du FPIC. Elle prend en compte la revalorisation des bases pour le calcul des recettes fiscales, en maintenant les taux actuels.

Les dépenses réelles de fonctionnement sont actualisées chaque année de la manière suivante :

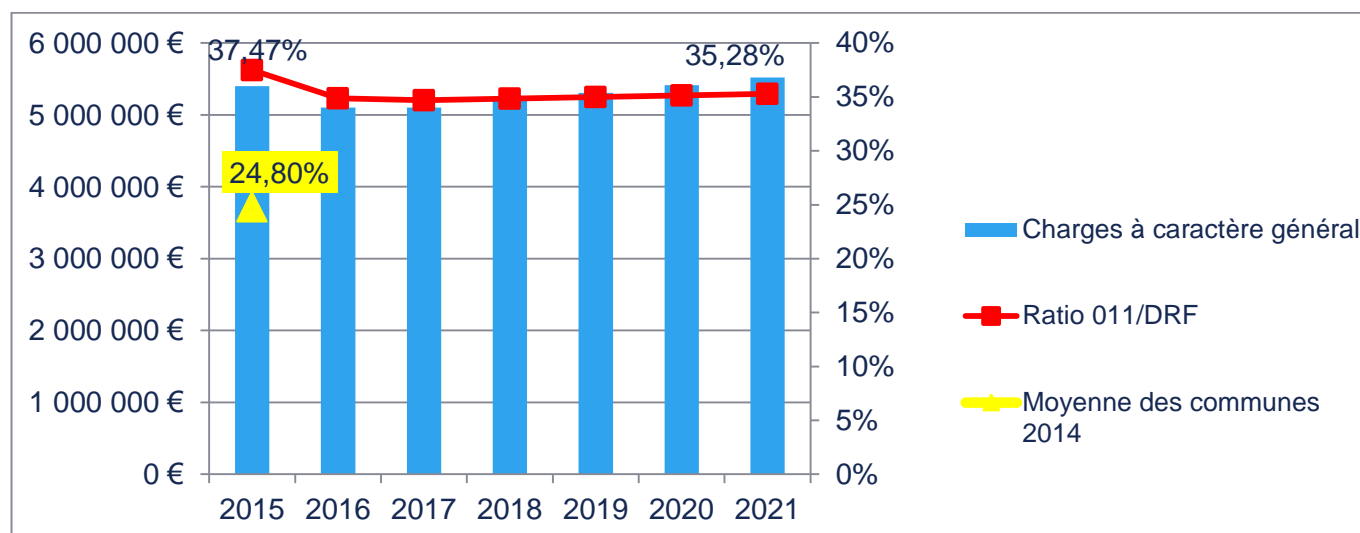
- Charges à caractère général : -5% en 2016, 0% en 2017 et +2% par an à partir de 2018
- Charges de personnel : + 2% par an à partir de 2016, taux encore inférieur au Glissement Vieillesse Technicité habituellement constaté.

B. Les résultats de la prospective

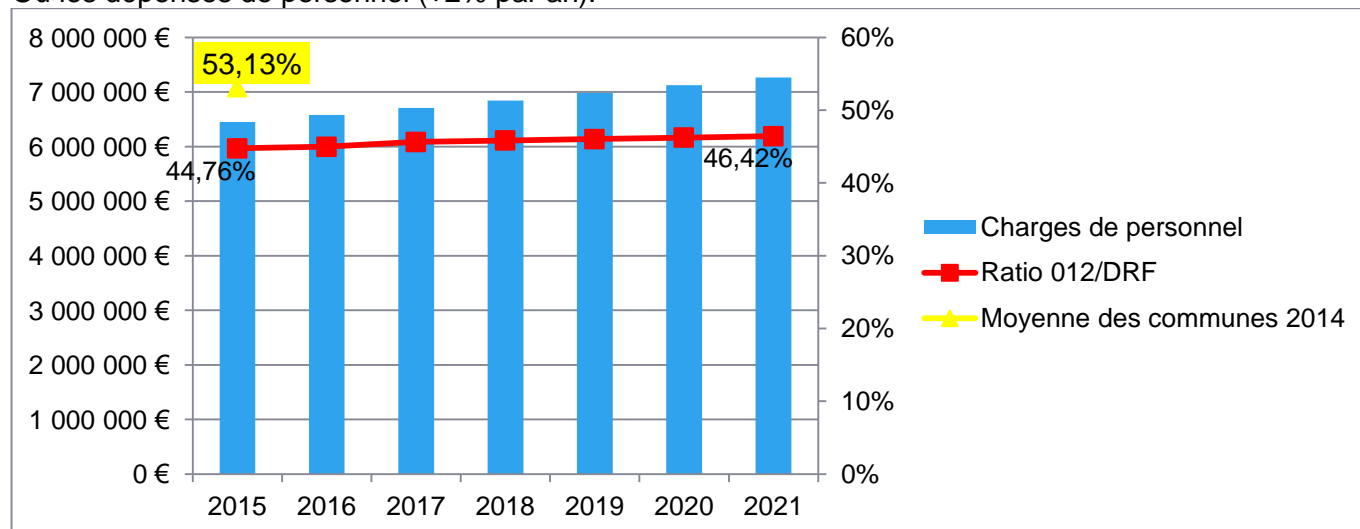
Ainsi, la prospective fait ressortir des recettes de fonctionnement continuellement en baisse jusqu'en 2017,



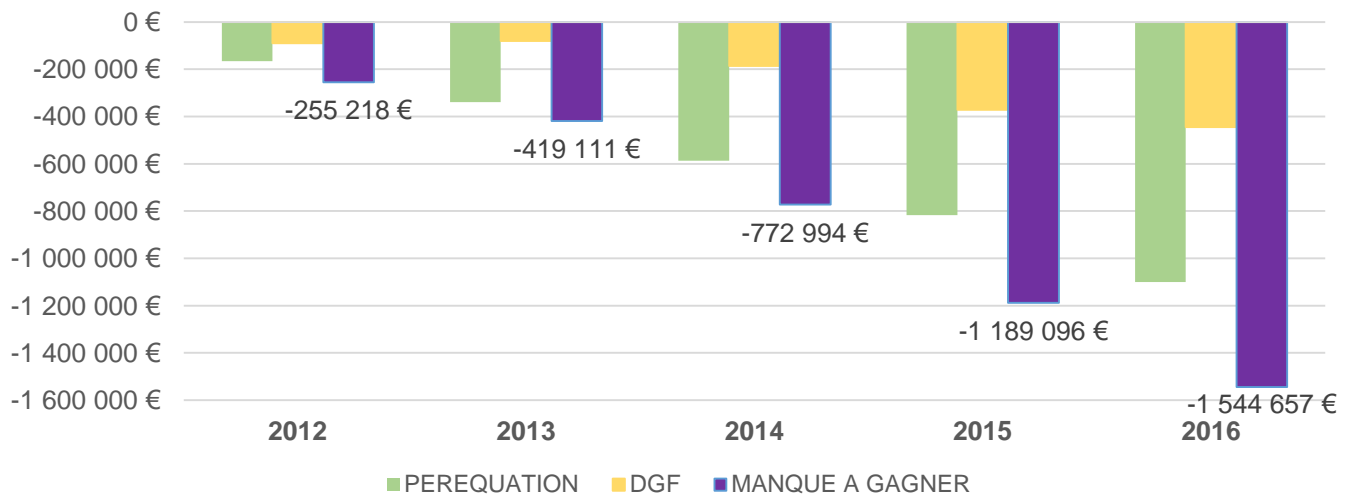
Tandis que les dépenses importantes doivent être maîtrisées comme les charges à caractère général



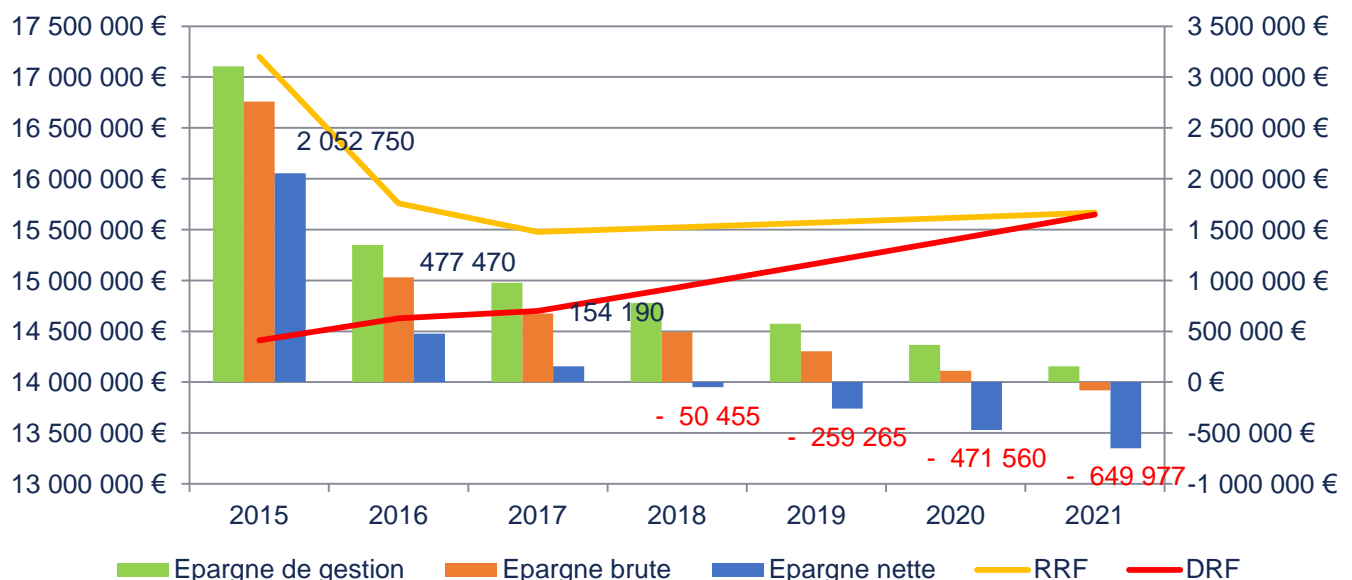
Ou les dépenses de personnel (+2% par an).



À noter que les effets de la baisse de DGF et de l'augmentation du FPIC génèrent un manque à gagner pour la commune, ce qui rend l'équilibre financier fragile.



Le résultat de cette prospective démontre une croissance des dépenses plus importante que celle des recettes amenant une diminution des épargnes.



6) LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR 2016

Le budget 2016 ne dérogera pas aux principes qui guident l'action municipale depuis 2014 : satisfaire du mieux possible les aspirations de nos concitoyens tout en restant à un niveau d'imposition et d'endettement supportables, d'une part, et continuer à offrir des services de qualité aux habitants et favoriser l'attractivité et le dynamisme de la ville en investissant pour l'avenir, d'autre part.

Il devra prendre en considération l'évolution négative des aides de l'État, tout en continuant nos efforts de maîtrise, voire diminution des dépenses, notamment en accentuant la mutualisation avec notre intercommunalité et en achetant mieux.

Les hypothèses retenues pour le budget 2016 sont les suivantes :

Au chapitre des recettes de fonctionnement :

- Une nouvelle baisse des dotations de l'État;
- Une estimation raisonnée des recettes fiscales avec une variation limitée à l'augmentation des bases fixée à 1% par la loi de finances.

Au chapitre des dépenses de fonctionnement:

- Des dépenses courantes en diminution, malgré des dépenses de fluides et contrats d'entretien et de maintenance que l'inflation des normes rend obligatoires et coûteux ;
- Une progression des frais de personnel qui résulte uniquement de l'augmentation naturelle due à l'évolution de carrière des agents ;
- Pas de baisse des subventions aux associations.

Au chapitre des dépenses d'investissement :

- Un montant d'investissements en adéquation avec les possibilités financières de la ville avec quatre programmes majeurs.

Au chapitre des recettes d'investissement :

- Des demandes de subventions auprès de nos partenaires pour la galerie des thermes et le CPO, ainsi que pour le programme de voirie ;
- Un financement par le résultat de l'exercice précédent et par l'épargne de gestion ;
- Un montant d'emprunt limité, en attendant les notifications d'attribution des subventions sollicitées pour les programmes inscrits en dépenses.

Le budget 2016 se veut dynamique pour rendre Vittel attractive, non seulement par l'investissement public direct, mais aussi en générant un effet de levier favorisant à l'investissement privé.

A. DES PROJETS POUR L'AVENIR

Quatre projets majeurs pour Vittel sont envisagés pour cette année : la deuxième phase de rénovation du Centre de Préparation Omnisports (côté piscine), la première tranche conditionnelle des travaux de rénovation de la galerie des thermes, la reprise totale du réseau d'eau des thermes et la mise en accessibilité des bâtiments recevant du public.

Fleuron de notre patrimoine architectural, les travaux de restauration de la galerie thermale s'inscrivent dans la poursuite de la partie déjà rénovée en 2014-2015, jusqu'à l'entrée des thermes. Cet investissement important, est financé par les partenaires institutionnels tels que l'État et la Région et le Département, mais aussi de généreux donateurs par le biais de la souscription lancée par la fondation du patrimoine. Vittel va ainsi offrir aux habitants du territoire et à ses visiteurs un cadre encore plus agréable et assurer le développement touristique de la station. Commencés à l'automne 2015, et comme pour la première tranche, les travaux portent sur la rénovation des couvertures et de la structure métallique, la reprise des staffs et des peintures, l'éclairage.

Dans le cadre de sa politique de recherche d'économies d'énergie, et pour améliorer l'accueil des usagers du Centre de Préparation Omnisports, 2016 verra la deuxième tranche de rénovation du CPO. Comme pour la première tranche, les travaux portent toujours sur l'isolation des façades, côté piscine et devraient débuter en avril. À noter que les travaux de la première tranche ont déjà généré des économies et un meilleur confort pour les usagers.

Après quatre années de dysfonctionnement, et une longue expertise, il était devenu nécessaire et essentiel de procéder à la réfection du réseau d'eau thermale. Particulièrement complexes en termes techniques et de délais, les travaux devant être terminés pour le début de saison en avril, ce chantier présente aussi un enjeu de taille en termes économiques. L'arrêt de l'exploitation n'est en effet pas sans conséquences sur le commerce vittellois.

Quatrième projet pluriannuel : la mise en œuvre de l'agenda d'accessibilité programmée.

Pour 46 bâtiments, les travaux, à réaliser sur neuf ans, ont été évalués à plus de 3 millions d'euros et concernent : les accès et cheminements intérieurs, la création ou mise aux normes d'ascenseurs, l'adaptation des sanitaires, les portes d'accès ... Ainsi, la Ville de Vittel s'engage dans un Agenda D'Accessibilité Programmée, pour son patrimoine d'établissements recevant du public. Pour 2016, et pour démontrer la volonté de la municipalité de s'engager dans cette voie, les travaux concerneront principalement l'hôtel de ville : création d'une rampe d'accès, mise aux normes de l'ascenseur et création de sanitaires pour handicapés.

Ce programme fera l'objet de demande de financement auprès des partenaires.

B. DES SERVICES AU MEILLEUR COÛT

La ville offre une multitude de services permettant de satisfaire tous les besoins de la population. Ces services influent, bien sûr, largement sur les finances communales car ils constituent des charges de centralité.

1) *Mutualisation*

Mise en route en 2015 et fonctionnant déjà, la mutualisation sera encore plus accentuée en 2016. Ainsi, toutes les solutions pour maintenir le niveau de service à la population seront mise en œuvre.

Outre le recours aux groupements de commandes avec l'intercommunalité et les communes voisines, la création d'une police intercommunale est en cours. Ainsi, les polices municipales de Vittel et Contrexéville mettront leurs moyens humains et matériels en commun au bénéfice des onze communes du territoire. Chaque commune participera financièrement au coût du service, au prorata du temps d'intervention des agents. De ce fait, Vittel continuera d'assumer la charge salariale de sa police, mais elle devrait diminuer légèrement.

2) *Enfance et jeunesse*

La municipalité a souhaité sanctuariser le budget de ce service de base. Les crédits affectés à l'enseignement seront donc reconduits et ajustés à l'éventualité d'affectation des enfants du RPI voisin dans les écoles de Vittel.

Le Projet ÉDucatif Territorial (PEDT), étant renouvelé, la ville percevra cette année encore une somme de 50 € par enfant au titre du fonds pour la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires. Néanmoins, les deux tiers du coût de cette réforme restent encore à la charge de la ville puisque les parents ne versent aucune participation au fonctionnement du service.

Les autres services périscolaires seront bien entendus maintenus, notamment la restauration scolaire.

Comme en 2015, la ville apportera son soutien à l'association Frimousse qui assure l'accueil des tout petits dans les locaux municipaux de la maison de l'enfance.

La ville apportera également son soutien à l'association familiale par la prise en charge des travaux de rénovation de la structure du centre de loisirs maximois, programmés pour le printemps 2016.

Des crédits seront consacrés aux établissements scolaires, tant en section de fonctionnement, dont les fournitures scolaires et l'entretien normal des bâtiments, qu'en grosses réparations et mises aux normes relevant de l'investissement. Pour ces derniers, il s'agit notamment de travaux de désamiantage à l'école maternelle Louis Blanc, de travaux de mise aux normes électriques à l'école du centre.

Le renouvellement du matériel informatique est maintenu. En outre, la municipalité a décidé d'engager un programme d'investissement "Vittel numérique" en affectant des crédits pour l'achat de tableaux blancs numériques : au moins un par école élémentaire en 2016.

3) *Culture et patrimoine*

Outre les crédits affectés à la rénovation de la galerie thermale, et compte tenu des priorités d'actions définies par la municipalité, l'enveloppe budgétaire affectée à la saison culturelle sera minorée. Ainsi, le programme d'animations proposera un spectacle "show business" par le biais d'une mise à disposition du palais des congrès, et les traditionnels carnaval en mars, foire aux grenouilles et printemps des poètes en avril, les animations estivales dans le parc thermal et les festivités de fin d'année sont maintenues. Conformément à la convention signée en 2015, Miss Lorraine se déroulera à nouveau à Vittel en 2016, ce qui participe à la renommée de la ville au niveau national. Ce programme sera enrichi d'une nouveauté : un festival de musique irlandaise.

En parallèle de l'action municipale, l'aide indirecte apportée par la ville à l'association des "bons vivants" par le biais de la mise à disposition du palais des congrès et de l'Alhambra se poursuivra et contribuera à offrir des spectacles aux vittellois et aux habitants du territoire.

Les crédits affectés au fonctionnement de la bibliothèque-médiathèque, du cinéma et de l'école de musique et de danse seront reconduits. Une enveloppe supplémentaire sera prévue pour les 150 ans de l'harmonie municipale, ce qui permettra de rendre cet anniversaire inoubliable.

Dans la perspective du 60^{ème} anniversaire du jumelage avec Badenweiler en 2017, des crédits sont prévus pour relancer les échanges avec notre ville jumelle.

Le soutien aux associations culturelles est naturellement poursuivi grâce notamment aux conventions de partenariat avec certaines d'entre elles.

4) *Sports et loisirs*

Les associations sportives de la ville continueront d'être soutenues, au travers des subventions, au même niveau que 2015, dans le cadre de la charte des sports, et de la mise à disposition de locaux et de personnel, dans le cadre des conventions de partenariat.

À côté des investissements sur les équipements structurants tels que le CPO, l'entretien courant des bâtiments et terrains sportifs continuera de faire l'objet d'un soin attentif. La reprise de l'étanchéité des vestiaires du stade est également envisagée.

Les services municipaux concernés participeront activement à l'organisation du championnat de France de tir à l'arc en mars 2016, de la "Route Thermale" et du championnat de France cycliste de la défense ainsi que du championnat de Lorraine de cyclocross, événements qui contribuent grandement à l'animation de la ville et à l'économie locale. Par ailleurs, ils seront également amenés à préparer le championnat d'Europe de tir à l'arc et l'éventualité du passage du tour de France à Vittel en 2017.

5) *Action sociale*

Le CCAS poursuivra ses actions habituelles :

- l'aide au permis de conduire, permettant aux jeunes bénéficiaires d'accéder plus facilement à l'emploi ;
 - les permanences des divers partenaires (Pôle emploi, CAF, CPAM, CDIFF, conciliateur de justice ...) à la maison ressources ;
 - les actions menées par les ateliers tremplin : cuisine, couture, travail du bois...
 - le suivi des bénéficiaires du RSA ;
- ces deux dernières actions étant financées en partie par le Conseil Départemental.

En outre, le CCAS réalise des actions de prévention dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires avec les "goûters philo" et "ani'mots"

Les seniors bénéficient toujours de l'espace commun de convivialité au foyer de personnes âgées du Haut de Fol afin d'y prendre leurs repas et de profiter des animations proposées par le CCAS et les associations. Malgré la vente de l'immeuble à l'association AIR et conformément aux conditions de la cession, ces services continueront d'être proposés.

Des actions de prévention seront également proposées : "élixir de printemps", prévention routière...

Face à la faible fréquentation de la navette à destination des personnes âgées et handicapées, une réflexion est actuellement menée avec la ville de Contrexéville en vue de la création d'un service de transport mutualisé et offert à un public plus large.

6) *Cadre de vie – Aménagement urbain*

Vittel a pu maintenir son classement "4 fleurs" au concours national des villes et villages fleuris. Afin de maintenir la qualité du fleurissement et de suivre les conseils du jury, les crédits affectés aux espaces verts seront globalement reconduits en 2016. Par ailleurs, constatant son succès en 2015, l'opération "jardins éphémères" sera reconduite.

En matière de voirie, une nouvelle enveloppe sera affectée à la réfection de diverses rues, en fonction de l'état de la bande de roulement et de la fréquentation de la voie. Le cas échéant, les canalisations d'eau et d'assainissement seront remplacées et des fourreaux pour la fibre optique seront posés en même temps que la réfection des voies, dans le cadre du programme "Vittel numérique". Ce programme permettra également la liaison sécurisée entre les divers bâtiments publics municipaux (mairie – maison de l'enfance, CTM, bibliothèque...). L'éclairage public fera l'objet d'une attention particulière afin de limiter les consommations d'énergie.

N'ayant pas pu être réalisée en 2015, les crédits affectés à l'étude de lutte contre les inondations seront réinscrits. Cette étude permettra d'élaborer un plan pluriannuel d'investissements des travaux à réaliser et éviter ainsi, ou limiter, les débordements des cours d'eau, notamment le petit Vair. Cette étude devrait être financée à hauteur de 70% par les partenaires tels que l'agence de l'eau et le Conseil Départemental des Vosges.

Concernant plus particulièrement le budget annexe de l'eau, des crédits seront prévus pour la sécurisation des captages. De plus, une étude sera réalisée par le délégataire en vue de la sécurisation de l'approvisionnement en eau, compte tenu de la fragilité présentée par le forage n°3.

En outre, la réalisation du Plan Local d'Urbanisme débutée en 2015 sera poursuivie et devrait pouvoir aboutir en fin d'année 2016.

7) *Tourisme*

Dynamique de l'économie locale, le futur budget 2016 fait bien sûr une place importante au tourisme : 2^{ème} tranche de rénovation de la galerie thermale, réfection du réseau d'eau des thermes, subvention à l'office de tourisme, participation à l'entretien du parc thermal... Sans oublier les travaux en régie effectués par les services municipaux pour améliorer la qualité de l'accueil des touristes et des curistes. Il est par ailleurs envisagé de réaliser un plan de communication, en partenariat avec la ville de Contrexéville et les offices de tourisme des deux stations.

Porté par la communauté de communes afin de bénéficier d'un maximum de subventions, Vittel participera à la réalisation d'une aire d'accueil de camping-cars sur l'îlot Foch. Ainsi, une partie de cet espace sera aménagée et réservée aux camping-caristes tandis que l'autre partie sera affectée au stationnement traditionnel.

7) **L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE**

Encore cette année, et comme de plus en plus de collectivités, la ville de Vittel subit une nouvelle diminution des financements de l'État et la réduction des aides de ses partenaires. Aussi, comme en 2015, la lettre de cadrage adressée aux gestionnaires de crédits leur a demandé de réaliser un effort supplémentaire sur les dépenses de fonctionnement. Toutes les pistes d'économies sont analysées avec la plus grande rigueur. Ainsi, les dépenses à caractère général et les dépenses de personnel devraient être maîtrisées.

Les contraintes et les objectifs demeurent donc les mêmes qu'en 2015 pour maintenir un équilibre budgétaire que la prospective a relevé comme "précaire".

A. Diminuer les coûts de fonctionnement

Lors d'une présentation de la prospective, les services municipaux ont été sensibilisés à la situation de la ville. Ils sont donc particulièrement attentifs à la nécessaire maîtrise des frais de fonctionnement courant en essayant de limiter les dépenses en consommables (papier, encre, petits matériels...), énergie, et en ayant recours à la mutualisation ou au groupement de commandes. Ainsi, afin de pouvoir bénéficier de l'effet masse, des procédures ont été lancées ou seront prochainement lancées pour la fourniture d'énergie électrique, la téléphonie ou l'entretien des espaces publics, entre autres. Le guide des bonnes pratiques en matière d'achat public a été mis à jour pour aider les acheteurs.

En outre, l'effort en faveur de la dématérialisation des documents se poursuit, notamment pour la gestion des factures.

Concernant *les ressources humaines*, l'opportunité de remplacer les agents sera, comme en 2015, analysée à chaque départ à la retraite. Le besoin sera mis en adéquation avec la qualité de service que la municipalité souhaite maintenir en favorisant le redéploiement des effectifs, l'optimisation du temps de travail ou la polyvalence. Compte tenu des départs en retraite en 2015 et 2016, après la mise en œuvre de l'entretien d'évaluation et en reconnaissance de la complexité des missions, des contraintes du poste, selon des critères les plus objectifs possibles, et des efforts réalisés par les agents, il est envisagé d'affecter une partie des économies constatées à la refonte du régime indemnitaire.

Toutes les économies de fonctionnement réalisées en 2015 et 2016 permettent de maintenir un autofinancement au profit des investissements.

B. Contenir la pression fiscale

Dans un premier temps, seul l'effet de l'actualisation des bases prévue par la loi de finances, votée par le parlement, a fait l'objet d'une simulation pour la préparation du budget 2016. Cependant, compte tenu du revirement du gouvernement relatif à la suppression des exonérations pour les personnes de conditions modestes, les services sont dans l'incertitude du calcul des bases de taxe d'habitation, notamment. De même, le niveau des compensations reste estimé, en attendant les notifications.

De plus, le coefficient d'actualisation ne permet pas de compenser, loin s'en faut, la diminution des dotations de l'État et l'augmentation de la péréquation.

Dans un second temps, il apparaît nécessaire de mener une réflexion sur la variation des taux d'imposition, en comparant avec les autres communes du département, notamment dans la perspective de l'évolution de l'intercommunalité, et afin de faire face à l'obligation d'investir, ne serait-ce que pour financer les dépenses obligatoires de mises aux normes et d'accessibilité imposées par la réglementation.

C. Recourir modérément à l'emprunt

Comme annoncé lors du débat d'orientations budgétaires 2015, la ville a engagé des discussions avec les établissements bancaires afin de renégocier les conditions de remboursement du capital restant dû. Ces discussions n'ont malheureusement pas abouti au résultat escompté. En effet, seul un établissement bancaire a accepté de diminuer son taux, les autres refusant toute renégociation ou proposant des conditions défavorables pour la ville : allongement de la durée résiduelle, pénalités très élevées de sortie anticipée...

Pour 2016, le montant de l'emprunt d'équilibre sera limité et, a priori, nettement inférieur au montant 2015, en attendant les notifications d'attribution des subventions sollicitées pour les programmes inscrits en dépenses. Son montant sera déterminé en fin d'année, en fonction des travaux réalisés et des financements obtenus. À noter que, comme en 2014, les investissements 2015 ont pu être réalisés sans recours à l'emprunt.

Le Conseil Municipal est appelé à débattre des orientations budgétaires pour l'exercice 2016.